

Globethics Repository

The logo for Globethics, featuring the word "Globethics" in white, sans-serif font centered within a solid blue rectangular background.

Radiodiffusion et nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC)

This page was generated automatically upon download from the Globethics Repository. More information on Globethics see <https://www.globethics.net>. Data and content policy of Globethics Repository see <https://repository.globethics.net/pages/policy>.

Item Type	Preprint
Authors	Dia, Saidou
Publisher	UNRISD
Rights	With permission of the license/copyright holder
Download date	2026-04-17 04:21:52
Link to Item	http://hdl.handle.net/20.500.12424/179287

**Radiodiffusion et nouvelles technologies
de l'information et de la communication (NTIC) :
Usages, enjeux et perspectives**

Saidou Dia

Document préparé pour le projet de l'UNRISD
"Les nouvelles technologies de l'information et de la communication
et le développement social au Sénégal"

mai 2002



L'Institut de Recherche des Nations Unies pour le Développement Social (UNRISD) est une institution autonome qui entreprend des recherches multidisciplinaires sur les dimensions sociales de problèmes contemporains du développement. L'Institut est guidé, dans son travail, par la conviction qu'il est indispensable, pour définir des politiques efficaces de développement, de bien comprendre le contexte social et politique. L'Institut tente donc de donner aux gouvernements, aux organismes de développement, aux organisations de base et aux universitaires, les moyens de mieux comprendre comment les processus et les politiques de développement, que modifient la situation économique et sociale et l'environnement, affectent divers groupes sociaux. Travaillant par l'intermédiaire d'un vaste réseau de centres nationaux de recherche, l'UNRISD vise à encourager une recherche originale et à renforcer la capacité de recherche des pays en développement.

Le programme de recherche de l'UNRISD s'organise autour de cinq domaines: Politique sociale et développement; Démocratie, gouvernance et droits de l'homme; Identités, conflit et cohésion; Société civile et mouvements sociaux; et Technologie, entreprise et société.

Pour obtenir des publications de l'Institut, veuillez prendre contact avec le Centre de référence.

UNRISD
Centre de référence
Palais des Nations
CH-1211 Genève 10
Suisse

Téléphone: +41 (0)22 917 3020
Fax: +41 (0)22 917 0650
E-mail: info@unrisd.org
Internet: <http://www.unrisd.org>

Copyright © Institut de Recherche des Nations Unies pour le Développement Social (UNRISD).

Le présent document ne constitue pas une publication officielle de l'UNRISD. La responsabilité des opinions exprimées dans les études signées n'engagent que leurs auteurs et la disponibilité de telles études sur le site Internet de l'UNRISD (<http://www.unrisd.org>) ne signifie en aucun cas qu'il existe un soutien quelconque de l'UNRISD aux opinions qui y sont exprimées. Aucune publication ou distribution de tels documents ne peut être permise sans l'autorisation préalable de leurs auteurs, à l'exception d'un usage personnel.

Technologie de l'information et de la communication (TIC) essentiellement européenne au départ, la radiodiffusion a trouvé au Sénégal des conditions d'adaptation exceptionnelles qui lui permirent de s'imposer, au fil des années, à la fois, comme le moyen d'information et de communication le plus populaire, mais aussi, à cause de l'oralité de la société, comme le support moderne d'expression culturelle préféré des populations. Instrument de l'Administration coloniale à ses débuts, la radio connut, par la suite, des usages multiples. Elle fut progressivement investie d'un ensemble de « missions » liées aux divers enjeux politiques, économiques et culturels qui ont jalonné l'évolution du Sénégal. Les nécessités du parachèvement de la colonisation renforcèrent sa place au cœur du dispositif militaro-administratif de la France d'Outre-mer, grâce au pouvoir stratégique des « ondes courtes ».

Plus tard, les contraintes liées à l'Indépendance politique et aux exigences du « développement national » lui permirent de connaître une implantation populaire, confirmant ainsi son importance primordiale comme moyen majeur d'information et d'éducation des populations. En lui conférant cette importance au sein du système national d'information, les autorités octroyèrent à la radio les moyens de s'accommoder, à la fois, du développement spectaculaire d'une presse écrite dynamique mais trop élitiste et de la percée ultérieure d'une télévision nationale trop citadine.

L'apparition, au début des années 1990, des radios dites de proximité (radios privées de type commercial, radios communautaires ou de type associatif) annonce des ruptures profondes dans la tradition radiophonique et dans le système d'information national. Grâce à la « modulation de fréquence », ces radios améliorent la qualité de la diffusion et de l'écoute, facilitant ainsi le franchissement d'un palier supérieur dans l'évolution vers un plus grand professionnalisme.

Mais aussi et surtout le recours aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC)¹, en particulier le téléphone (fixe ou cellulaire) et l'ordinateur *multimédia*, crée les conditions d'émergence d'une radio plus conviviale et annonce l'avènement d'une plus grande « démocratisation » de la communication radiophonique.

En outre, grâce à Internet et au prototype de « radiodiffusion satellitaire » (*WorldSpace*), un nombre croissant de radios explorent, depuis quelques années, de nouveaux espaces visuels, sonores et écrits, dans la perspective d'une « conquête de communautés virtuelles » de plus en plus supranationales. Avec les NTIC, la radio a, en particulier, trouvé de nouvelles opportunités d'expansion et de diffusion à travers les supports numériques et analogiques.

Une des conséquences perceptibles de la rencontre des NTIC et de la radiodiffusion réside dans l'émergence d'un « nouveau paradigme de la communication alternative », symbole concret de la volonté d'appropriation² par les populations d'une technologie de diffusion de l'information et de la culture dont elles se sentent de plus en plus proches. Grâce au téléphone (fixe ou cellulaire), l'auditeur est passé du statut de consommateur passif à celui de protagoniste actif des nouvelles mutations sociales, culturelles et politiques qui se déroulent sous ses yeux. L'autre conséquence réside dans les récentes mutations de la société sénégalaise. Ces mutations rendent compte de l'évolution progressive du Sénégal et de ses populations vers l'ère de « l'information et de la communication ».

Cette recherche examine les niveaux et modalités d'utilisation des NTIC par les radios et analyse l'impact de ces différents usages sur l'action quotidienne de ces médias auprès des auditeurs et, au-delà, sur la place de la technologie radiophonique au sein du système d'information et de la société sénégalaise. Pour ce faire, nous avons utilisé, à la fois, l'analyse documentaire et l'exploitation de sondages. Outre les études universitaires, les rapports, les dossiers de presse et les différents témoignages d'experts et d'historiens sur la radiodiffusion et les TIC, nous avons également exploité la littérature grise disponible auprès d'instituts de formation aux métiers de la communication comme le CESTI (Centre d'Etudes des Sciences et Techniques de l'Information) de l'Université de Dakar, d'ONG (telle que ENDA) et d'autres structures spécialisées comme l'Institut Panos. En plus des

¹ Nous empruntons à Alex Mucchielli (1998) la définition des NTIC : « les différents supports modernes tels que le câble, le satellite, les réseaux on line et les applications télématiques qui facilitent la circulation des idées et la mise en relation des données et des hommes. »

² Par appropriation, nous entendons « la capacité à accéder aux TIC et à pérenniser leur utilisation ».

sondages récents réalisés sur les radios et les TIC, nous avons également effectué, entre juin et juillet 2001, une enquête auprès de la RTS (Radiodiffusion et Télévision Sénégalaise), des radios privées de type commercial (*Sud FM, Walfadjiri FM, 7 FM, Radio Nostalgie, Radio Dunya FM, Soxna FM, Diamano FM et Radio Energie FM*), de type communautaire (*FM Santé Dakar*), ou de type associatif et communautaire³. Cette enquête a permis d'apprécier le niveau d'équipement des stations en TIC (téléphone fixe et mobile, ordinateur et site *Web*), d'appréhender le degré et les modalités de leur utilisation par ces radios et d'évaluer leur impact sur leur travail quotidien et, enfin d'analyser les contraintes rencontrées par ces dernières dans l'utilisation de ces différents outils.

Toutefois, cette étude est inséparable d'une analyse de la radiodiffusion elle-même, perçue comme une TIC⁴ dont l'évolution révèle de nombreuses similitudes avec celle des NTIC, en particulier Internet.

Le contexte

Le pluralisme radiophonique

De la radio d'Etat aux radios indépendantes

Naissance et croissance de la radio

À l'instar de nombreux pays africains, les débuts de la radio au Sénégal se confondent avec la mise en place, en 1911, du réseau radiotélégraphique de l'Afrique occidentale française (AOF) qui en a jeté les fondements. Ce réseau va avoir comme successeur le poste TSF colonial de Dakar en 1932 qui est exploité par un personnel militaire essentiellement d'origine européenne. Toutefois, on ne pouvait encore parler de radiodiffusion de « masse », dans la mesure où l'exploitation privée de la TSF, à l'époque, rendait celle-ci inaccessible au grand nombre. En effet, à ce stade, la radio est un système de transmission de messages codés à usage exclusivement administratif et militaire. Sous cet angle, il répond au profil classique d'une technologie « étrangère » au Sénégal et à ses habitants.

La radio, au sens moderne du terme, ne fait son apparition qu'en 1939, à la veille de la Deuxième Guerre mondiale, avec la création de la station *Radio Dakar* qui, tout en continuant à assurer les écoutes spéciales à caractère militaire, diffuse les premiers bulletins d'information.

Toutefois, jusqu'en 1957 et malgré quelques rares productions en « langues vernaculaires », on ne peut pas parler de radio véritablement sénégalaise : Radio-Inter-AOF comme Radio Saint-Louis, qui se contentaient de relayer les dépêches de l'Agence France Presse (AFP) et les émissions de Radio Paris, ne faisaient nullement écho des événements agitant la vie politique sénégalaise de l'époque. À cela s'ajoute le fait que les rares postes récepteurs, disponibles sur le marché, étaient vendus, en priorité, aux chefs de provinces et aux conseillers privés du gouverneur.

On voit ainsi apparaître les premières similitudes entre la radio et Internet. En effet, comme le souligne Sagna (2001 :5-6) « *L'écrasante majorité des émissions sont d'inspiration française dans leur conception, leur contenu et leurs formes de diffusion. L'audience se limite principalement à la population européenne et à ce que l'on appelle à l'époque les évolués et, géographiquement, c'est un phénomène urbain voire essentiellement dakarois* ». De plus, en 1952-1953, 27 des 32 maisons qui commercialisent les postes de radio sont localisées à Dakar « *chiffre que l'on peut comparer aux 12 fournisseurs d'accès Internet sur 13 qui sont concentrés à Dakar* » (Sagna 2001 : 6). Enfin, entre 1960 et 1964, le nombre de récepteurs radio passa de 125.000 à 180.000, en raison de la suppression de la taxe radiophonique intervenue en 1962 (Dia 1987 : 165). À partir de 1962, la radio renforça son audience, grâce aux 150 postes d'écoute collective dont la mise en place dans les sept régions administratives du pays est censée assurer l'animation et l'éducation des populations.

³ Celles-ci sont regroupées au sein de l'ARPA : *Radio Oxy-Jeunes* (de Pikine), *La Côtère FM* (de Joal), *Radio Penc Mi* (de Fissel), *Radio Niani FM* (de Koupentoum), *Radio Jiida* (de Bakel), *Radio Jeeri FM* (de Keur Momar Sarr), *Radio Gaynaako FM* (de Namarel) et *Radio Awagna FM* (de Bignona).

⁴ Parce que « *support moderne facilitant la circulation des idées et la mise en relation des données et des hommes* », la radio peut également être considérée comme une « *technologie de l'information et de la communication* » (TIC). Voir Muchielli (1998).

Les débuts de la radiodiffusion moderne

Créée pour les besoins de la Deuxième Guerre mondiale, *Radio Dakar* disposait d'infrastructures peu performantes et d'un statut peu cohérent. Toutefois, à partir de 1946, des mesures allaient être initiées en faveur de l'information radiodiffusée. Cette « première » en matière de radiodiffusion poussa les autorités à créer en 1952, à Saint-Louis, alors chef-lieu du territoire du Sénégal, un service d'information et un centre de radiodiffusion, inaugurant ainsi, comme on l'a mentionné plus haut, le début des productions locales.

Si, au lendemain du second conflit mondial, la radio connut une évolution significative comme technologie de diffusion de l'information, son accessibilité demeura toutefois limitée. Ce média resta destiné aux seuls alphabétisés en français : 90 à 95% des émissions étaient diffusées en français et leur contenu militait beaucoup plus en faveur du développement de « l'esprit communautaire » que pour l'éclosion et la promotion véritables des civilisations et cultures locales. Et cela, même si des programmes locaux (évoqueries historiques, notamment) étaient diffusés en langues locales (*wolof, pulaar, soninké*) ou africaines (*mossi* ou *bambara*).

La SORAFOM et les enjeux de la chaîne fédérale Radio Inter-AOF

L'importance stratégique de la radiodiffusion dans l'évolution politique, sociale et culturelle de la colonie du Sénégal fut assez vite perçue par les autorités coloniales. Le développement de ce média y accusait un retard considérable par rapport aux territoires coloniaux anglais. Il en est de même dans les autres territoires du groupe AOF. L'opinion des populations autochtones était devenue une préoccupation des parlementaires et autorités gouvernementales à Paris et, aussi bien en France que dans les colonies, l'importance de l'information allait revêtir une acuité certaine. D'où la mise en place de la Société de radiodiffusion de la France d'Outre Mer (SORAFOM).

Le Service des PTT du Sénégal, qui disposait du monopole de l'exploitation radiophonique, céda la place à un service fédéral de radiodiffusion placé sous l'autorité de la SORAFOM : ainsi Radio Dakar devint Radio Inter-AOF et acquit une compétence fédérale. Grâce à ce rouage institutionnel, la radio se transforma en un véritable outil d'information doté d'un statut de plus en plus précis et dont l'exploitation était désormais confiée à de véritables professionnels.

Une telle évolution permit ainsi à Radio Inter-AOF de jouer le rôle de maillon important du réseau français de radiodiffusion en Afrique, matérialisant, du même coup, la conception que Paris avait de la radio, perçue comme « un ensemble cohérent » susceptible de servir de lien entre les pays où celle-ci s'implantait et la métropole. Jusqu'à l'adoption de la loi-cadre du 23 juin 1956, la radiodiffusion disposa, au Sénégal, d'un statut métropolitain.

Toutefois, en 1957, le service de l'Information de la colonie fut rattaché au ministère de l'Intérieur et de l'Information dirigé pour la première fois par un Sénégalais⁵. Cette période fut, pour l'essentiel, caractérisée par la volonté des autorités de rendre la radio plus accessible aux Sénégalais et de conférer à l'information radiodiffusée une touche plus africaine. Dans la même mouvance, le décret n° 59-12 du 3 juin 1959 rattacha la radiodiffusion à la direction de l'Information qui dépendait du secrétariat d'État à l'Information, à la Radiodiffusion et à la Presse. Par ce moyen, de nouvelles missions furent assignées à la radio : « *faire connaître le Sénégal et les Sénégalais à l'extérieur, ouvrir de nouveaux horizons au peuple sénégalais, puis le tenir informé des activités du gouvernement* ».

La radio post-indépendance

À partir du 1^{er} mars 1960, le secrétariat d'État à l'Information fut remplacé par le ministère de l'Intérieur et de la Radiodiffusion. Deux ans plus tard, l'Information se trouva placée sous la tutelle d'un ministère autonome. De cette mutation naquirent les chaînes internationale et nationale de Radio Sénégal, au moment où la loi cadre n° 6524 du 9 février 1965 consolidait le monopole de la radio d'État sur la diffusion et la distribution de l'information.

⁵ Il s'agit de l'avocat, M^c Valdiodio Ndiaye.

Avec la création de la télévision, la radiodiffusion nationale est érigée⁶ en Office de Radiodiffusion et Télévision du Sénégal (ORTS). L'article 3 de cette loi précise le monopole de l'État en ces termes : « *la diffusion à destination du public, sur l'ensemble du territoire national, d'émissions de radiodiffusion ou de télévision, constitue un monopole d'État confié à l'ORTS* ».

L'avènement de l'Office de Radiodiffusion Télévision du Sénégal (ORTS), consécutif à la création de la télévision nationale, en 1973, annonce, pour la radio sénégalaise, une période de mutations majeures :

- au plan institutionnel, le monopole étatique se précise et se renforce sur la radio et la télévision qui acquièrent le statut de « médias d'État » ;
- au plan socioculturel, l'information audiovisuelle s'impose comme nouvelle composante de l'environnement de l'auditeur, avec comme conséquence, un bouleversement de ses habitudes et pratiques culturelles.

L'apparition de la télévision induit, surtout, une adaptation de la vocation et de la fonction culturelle de la radio - à travers les programmes - même si, au plan de son impact, la télévision était loin de connaître une implantation massive auprès du public.

En 1972, un sondage (Bureau Organisation et Méthode/IUT 1972) révèle que « *l'écoute radiophonique est particulièrement forte* », confirmant ainsi la place centrale que le médium continue d'occuper auprès des populations. Cette « écoute » concerne également d'autres stations de radio étrangères, dont l'indice d'écoute, assez significatif, crée les conditions d'une véritable concurrence avec Radio-Sénégal.

Radio Sénégal et la concurrence des stations étrangères

Parallèlement au redéploiement de la radiodiffusion nationale sénégalaise en direction des populations rurales, l'écoute radiophonique - surtout à Dakar - se caractérisait par la montée sensible d'une concurrence entretenue par certaines stations étrangères. D'après un sondage effectué en 1972⁷ auprès de 2733 dakarois, plus de la moitié des auditeurs de *Radio-Sénégal* — soit 50,48% de l'échantillon — écoutent aussi des stations de radio étrangères, au nombre desquelles figurent quelques stations africaines : *Radio Gambie* (33,10%), *Radio Guinée* (28,55%), *Radio Mauritanie* (26,27%) et la station commerciale *Radio-SYD* (19,61%).

Pour l'ensemble de ces stations, un type particulier d'émission semble justifier l'intérêt des auditeurs : en effet, *Radio Guinée* est surtout écoutée pour ses informations (50%), *Radio Gambie* et *Radio-SYD*, principalement, pour leurs programmes musicaux (84,58% et 90,09%). Quant à *Radio Mauritanie*, aucune tendance précise ne se dessine : les auditeurs écoutent la station, aussi bien pour ses informations (30,54%) que pour ses programmes musicaux (34,13%).

Radio-SYD et *Radio Guinée* constituent deux exemples extrêmes, révélateurs de l'engouement particulier que certaines stations étrangères suscitèrent en 1970-1972 auprès des auditeurs sénégalais. La radio guinéenne était écoutée, pour l'essentiel, par les jeunes auditeurs (âgés de 20 à 25 ans), écoliers et étudiants pour la plupart, en quête « *d'informations plus complètes et au contenu politique plus élaboré* ». La *Voix de la Révolution* de Conakry symbolisait leur idéal révolutionnaire⁸. *Radio-SYD* constitue un exemple, à la fois paradoxal et original, de concurrence en matière d'écoute radiophonique. En effet, même si le nombre d'auditeurs de cette station-pirate⁹ est relativement peu important (seulement 19,61%), en revanche, ses plus fervents auditeurs dakarois se recrutent, essentiellement, chez les Sénégalais (88,40%) contre 1,60% de Dakarois d'origine gambienne, majoritairement jeunes (55,20% ont entre 20 et 25 ans), attirés, principalement, par les programmes musicaux (90,09%).

⁶ Loi 73-51 du 4 décembre 1973.

⁷ Ce sondage a porté sur un échantillon de 2733 personnes comprenant 66,80% d'hommes et 33,20% de femmes parmi lesquelles 90,85% de Sénégalais et 9,15% d'étrangers, 86% de musulmans et 11% de chrétiens.

⁸ En particulier après mai 1968, période d'effervescence politico-syndicale dans les écoles et à l'Université de Dakar.

⁹ Station pirate gambienne, *Radio-SYD* diffuse ses émissions depuis 1970 en direction du Sénégal, à partir d'un émetteur situé au large de Banjul et d'un pylône installé sur un bateau mouillant au large des côtes scandinaves.

Ainsi, au moment où la radio se redéployait en direction des populations rurales, la concurrence de stations étrangères s'imposa comme une nouvelle donnée dans l'environnement radiophonique sénégalais : à côté de *Radio Sénégal*, un certain nombre de stations de radio de pays voisins bénéficient d'un indice d'écoute assez significatif auprès des auditeurs dakarois, en particulier. Loin de laisser indifférents les responsables sénégalais, la concurrence de ces stations étrangères allait conduire ceux-ci à opérer des réajustements significatifs. Outre le brouillage des émissions – en particulier celles de *Radio Guinée* –, les responsables de la radiodiffusion augmentèrent de manière significative la durée des programmes quotidiens : le volume des programmes journaliers de la chaîne nationale passa ainsi de 10 heures à 20 heures d'émissions.

L'ORTS et son public

De 1973 à 1984, le public de l'ORTS manifeste vis-à-vis des différents programmes radiotélévisés nationaux¹⁰, d'un côté, le rejet d'une certaine hégémonie culturelle européenne — française en particulier — trop présente, selon lui, dans les informations et les programmes culturels proposés par la radio et la télévision nationales, de l'autre, la revendication d'une représentation plus équitable et suffisamment significative des diverses sensibilités politiques et spécificités ethno-régionales du pays, à travers les médias d'État (radio et télévision).

Ce sont là autant de signes d'une maturité de l'opinion publique sénégalaise mais aussi autant de preuves de son attachement à une véritable indépendance culturelle et aux vertus d'une démocratie politique, vécue et exprimée à travers les médias nationaux, en particulier la radio. C'est qu'au sein du paysage médiatique sénégalais la radio a renforcé sa place de moyen d'information le plus populaire.

La radio et les autres médias

Malgré un foisonnement remarquable de titres et genres de publications, on ne peut parler de concurrence entre radio et journaux. Mieux, tout se passe comme si une naturelle complémentarité s'était instaurée entre ces deux types de médias. C'est que moins rapides en ce qui concerne le traitement et la diffusion des nouvelles, plus élitistes et plus doctrinaux au plan de leur vocation et de leur contenu que la radio, les journaux semblent avoir opté pour des rapports de complémentarité active avec la radiodiffusion. Ce qui se traduit par une exploitation commune des sources d'information (la radio et la presse écrite exploitent les mêmes dépêches d'agence et les mêmes communiqués officiels), des échanges respectifs de prestations¹¹ et une certaine « spécialisation » complémentaire, en ce qui concerne l'actualité régionale et sportive, même si les informations régionales et sportives sont traitées de manière plus exhaustive dans le quotidien national qu'à la radio.

Bara Diouf (ancien PDG du quotidien *Le Soleil*) note le 12 janvier 1987 dans les colonnes de ce journal que « *si les progrès techniques ont permis un développement considérable de l'audiovisuel au point que l'on peut, aujourd'hui, rester calfeutré dans son fauteuil et voir défiler sous ses yeux le spectacle du monde, cette donnée nouvelle n'en amoindrit point le rôle de l'écriture [...] de nos jours encore, le journal reste ce grand véhicule des idées, moins soumis que l'audiovisuel au gommage du temps qui dure...* »

Les rapports entre la radio et la télévision restent caractérisés, tout à la fois, par une certaine complémentarité et une concurrence feutrée. La première se manifeste, pour l'essentiel, par la diffusion des informations. Ainsi, la radio et la télévision sénégalaises exploitent les mêmes sources (dépêches de l'AFP, *Reuter*, APS, communiqués officiels¹²), même si, au plan de l'illustration de l'actualité, la télévision nationale, à la différence de la radio, dispose de nombreux atouts : images d'actualité reçues par satellite *Intelsat* et provenant des stations françaises (TF1, Antenne 2, FR3) ou d'agences privées comme AITV. Cette complémentarité est facilitée par l'appartenance de la radio et

¹⁰ *Opération wax sa xallat* : étude relative aux moyens d'information, réalisée entre le 10 mai et le 10 juillet 1976 dans les régions du Fleuve (aujourd'hui Saint-Louis) et du Cap-Vert (aujourd'hui Dakar).

¹¹ Depuis plusieurs années, le seul quotidien de l'époque, *Dakar-Matin*, insérait dans ses livraisons, les programmes radio-TV. De même, depuis 1980, la revue de presse dominicale de *Radio-Sénégal* faisait de larges échos aux manchettes des principales publications de presse écrite, y compris les organes de presse de l'opposition politique.

¹² Ces communiqués diffusés *in extenso*, aussi bien par la radio et la télévision que par le quotidien *Le Soleil*.

de la télévision au même organisme : l'ORTS¹³, mais aussi et surtout par la « *politique générale coordonnée des programmes* » qui sous-tend l'organisation et le fonctionnement de celui-ci.

La complémentarité radio/télévision s'apprécie également au travers de la répartition des heures d'écoute des auditeurs et des téléspectateurs. Selon un sondage ORTS/*Le Soleil*¹⁴, « l'heure d'écoute préférée des auditeurs » est la tranche 12-14 heures, tandis que la télévision sénégalaise est surtout suivie de 21 heures à la fin des programmes. Selon les responsables de l'ORTS, « *C'est la preuve que l'auditoire sénégalais est particulièrement attentif à la qualité et à la régularité de l'information, qu'il place au premier rang des émissions radiophoniques et télévisuelles* » (Thiam 1985 :13). Si au plan de la diffusion des informations, la radio et la télévision se déploient de manière complémentaire auprès de leur public, il en va tout autrement en ce qui concerne les autres programmes, où une certaine concurrence feutrée semble marquer les rapports entre les deux médias.

Selon le même sondage ORTS/*Le Soleil*, cinq auditeurs sénégalais sur sept préfèrent regarder la télévision, à cause de « *la meilleure compréhension que celle-ci offre et l'attention soutenue que crée l'attrait de l'image* » (Thiam 1985 :12). La télévision fascine et, de surcroît, s'implante progressivement dans les foyers sénégalais, bénéficiant ainsi de conditions favorables pour soutenir la concurrence avec la radio, principalement dans le domaine des dramatiques, des films et certaines émissions de variétés programmés par la télévision nationale.

L'apparition du petit écran dans les foyers sénégalais a généré de nouvelles habitudes d'utilisation des deux grands médias audiovisuels auprès du public. Si dans le domaine de l'information, la radio et la télévision interviennent de manière plutôt complémentaire – la télévision illustrant, dans la soirée, une actualité dont la radio a déjà donné la primeur - en matière de programmes récréatifs et culturels, la télévision se pose de plus en plus en véritable concurrente de la radio. Toutefois, il s'agit « *d'une complémentarité de l'image et du son plus que d'une rivalité* ». D'après les responsables de l'ORTS « *le taux d'écoute de la radio demeure respectable car toute l'audience ne dispose pas d'un poste téléviseur* » (Thiam 1985 :10).

L'audience de la radio et de la télévision¹⁵

Sur les 500 personnes ayant répondu au questionnaire, 395 disposent d'un poste-radio (soit 79% de l'échantillon), dont 353 radios avec cassettes. De même, 25 personnes (50% de l'échantillon) possèdent un téléviseur noir et blanc et 123, un téléviseur couleur (24,5%).

L'écoute radio-télévisée varie selon le médium désigné. Le sondage révèle que 5% des personnes interrogées suivent seuls (ou à deux) la télévision, alors qu'une majorité se trouve par groupe de six voire plus (10 à 12) devant leur téléviseur. Cette donnée confirme l'usage collectif qui est fait de la télévision.

Ce phénomène est moins marqué avec la radio, en raison de la facilité d'acquisition du transistor et de sa plus grande maniabilité. Près de 72% des auditeurs (359 auditeurs sur 500) écoutent tous les jours la radio, contre 58% de téléspectateurs (278 sur 500). Dans leur grande majorité, les Sénégalais sont fidèles à la radio et à la télévision nationales, avec cependant une tendance nettement plus marquée pour la radio. La fréquence d'écoute des auditeurs confirme également cette tendance à l'avantage de la radio : 61% des Sénégalais écoutent tous les jours la radio, contre 50% pour la télévision.

Le sondage a permis de révéler que 70% des auditeurs et téléspectateurs suivent les émissions en langues nationales, avec une nette prédilection pour le *wolof*, suivi du *pulaar*, du *sereer*, du *manding*, puis du *joola* et du *soninké*. Ces données confirment une revendication habituelle des auditeurs et téléspectateurs (Bureau Organisation et Méthode/IUT 1972) et la pertinence de l'option des responsables des programmes de l'ORTS de mettre en place, depuis 1984, un journal télévisé quotidien en langue nationale *wolof* et des magazines hebdomadaires en langues *sereer*, *soninké*, *pulaar*, *joola* et *manding*. De l'avis des responsables de l'ORTS, « *les efforts faits par l'ORTS en matière d'émissions en langues nationales sont très favorablement accueillis par l'auditoire...À ce*

¹³ L'article 12 du décret n° 74-94 du 23 janvier 1974 fixe les règles d'organisation et de fonctionnement de l'ORTS.

¹⁴ Ce sondage effectué par questionnaire a été publié dans *Le Soleil* des 21 et 22 juillet 1984.

¹⁵ Cette partie exploite, pour l'essentiel, les résultats du sondage ORTS/*Le Soleil* (1984).

*niveau, les téléspectateurs avaient émis le vœu de voir un journal télévisé en wolof...une telle émission peut, par ailleurs, avoir l'avantage de contribuer à l'alphabétisation des masses qui est un réel souci des pouvoirs publics ».*¹⁶

À la radio, comme à la télévision, les émissions en langues étrangères bénéficient d'un taux d'écoute assez significatif. Ainsi, 35% des auditeurs (177 auditeurs sur 500) suivent régulièrement les émissions en anglais¹⁷, 9,8% (49 auditeurs sur 500) celles en langue portugaise et 6% (soit 30 auditeurs sur 500) celles en langue arabe.

Au-delà des retombées politico-institutionnelles caractérisées par la réaffirmation et le renforcement de l'autorité de l'État sur les médias audiovisuels, la création de la télévision nationale a contraint la radiodiffusion sénégalaise à des adaptations significatives de ses programmes. Celles-ci vont intéresser aussi bien la forme et le contenu des émissions que la politique d'information. Même si la réalité de la concurrence de la télévision n'était pas admise, de manière explicite, par les responsables de Radio Sénégal, les innovations intervenues, à partir de 1980, aussi bien dans la politique des programmes que dans celle de l'information, reflètent la volonté des responsables de la radiodiffusion nationale de contenir la popularité croissante de la télévision, sensible surtout à Dakar et dans d'autres grandes agglomérations.

L'explosion de la bande FM

À partir du milieu des années 1990, des radios privées (radios commerciales et radios de type communautaire) font leur apparition. Bénéficiaires de la longue et ancienne tradition radiophonique qui caractérise le Sénégal, et tirant parti, à la fois, de la solide implantation qu'y connaît la radio — y compris en milieu paysan — et d'un espace concurrentiel avantageux (jusqu'alors seule la radio d'État occupait l'espace radiophonique national), ces radios vont connaître un développement spectaculaire. Celui-ci s'explique aussi par l'ouverture du Sénégal, à partir de 1992, à la « modulation de fréquence » et son corollaire, l'aménagement des conditions d'un confort d'écoute appréciable.

Pourtant, jusqu'à la fin des années 1980, la bande FM était restée relativement vierge. Les premières explorations de la « modulation de fréquence » sont le fait des radios internationales : Radio France Internationale (RFI) et Africa n°1 qui, depuis 1989, avaient loué des fréquences au ministère de la Communication, pour les besoins de la couverture du Sommet de la Francophonie de Dakar. Cette expérience fut rééditée en 1992, à l'occasion de la Coupe d'Afrique des Nations de Football (CAN 92) de Dakar.

Quelques années plus tard, RFI et Africa n°1 furent autorisées à s'installer moyennant le versement d'une redevance. Ainsi, Africa n°1 proposera l'ensemble de ses programmes aux auditeurs sénégalais, tandis que RFI décrocha un contrat aux termes duquel la chaîne française pouvait diffuser 18 heures d'émissions quotidiennes, en alternance avec la RTS.

Leur implantation vient combler le besoin « d'informations variées » perceptible depuis plusieurs décennies chez les auditeurs, de moins en moins enclins à accepter les nouvelles officielles servies par la radio nationale. En effet, certains sondages de l'époque avaient mis en exergue le fait que les nouvelles présentées sous forme de flashes, de journaux parlés, de documentaires, de magazines, de revues de presse, venaient en tête, à la fois, dans les grilles des programmes des radios internationales et dans les préoccupations des auditeurs sénégalais.

Toutefois, ces radios transnationales ne sont accessibles qu'en zone urbaine, en particulier dans la capitale Dakar. En outre, elles émettent exclusivement en français, ce qui limite leur taux de pénétration, eu égard au taux élevé de Sénégalais non scolarisés. Toutes choses qui procurent à l'auditeur le sentiment d'un besoin inassouvi.

Le désir des autorités d'élargir le paysage médiatique va se matérialiser avec la loi n° 92-02 du 6 janvier 1992, portant création de la Société nationale de la Radiodiffusion et Télévision sénégalaise (RTS). La même année, la loi n° 92-57 du 3 septembre 1992 confirme cette volonté politique. Ce

¹⁶ Rapport de sondage ORTS/Le Soleil (1984 : 14).

¹⁷ Depuis la création de la Confédération de la Ségambie, en 1981, un journal télévisé en anglais est programmé quotidiennement à 19 heures.

pluralisme médiatique se concrétise lorsque, le 1^{er} juillet 1994, le chef de l'État inaugure personnellement la première station de radio privée *Sud FM*, créée par le Groupe Sud Communication qui étendra, son réseau dans les régions situées au nord, au centre, au sud et au sud-est du Sénégal. Les autorités, fort coopératives, perçoivent plutôt l'arrivée de ces premiers médias privés comme « *un facteur d'enrichissement du paysage audiovisuel sénégalais en gestation* ».

Le succès de cette station a été immédiat grâce, en particulier, à ses programmes diffusés de 6 heures du matin à 1 heure, alliant animations musicales, sessions d'information (en français et en *wolof*), inserts publicitaires et émissions interactives animées par de jeunes et nouvelles voix. L'exemple de *Sud FM* a fait « tâche d'huile » car, en janvier 1995, une deuxième station — *Dunya FM* — diffuse, à son tour, ses premières informations, suivie par *Radio Nostalgie* (une filiale de Radio Nostalgie Internationale) et *Walfadjri FM*, rattachée comme *Sud FM* à un groupe de presse. Le public, surtout dakarois, parce que mieux servi par la constellation des radios privées, découvre les vertus de la liberté d'expression à travers les nombreuses émissions interactives et le fait que ces médias traitent « autrement » l'actualité.

Les radios privées séduisent donc les populations sénégalaises, en raison du traitement plus équilibré qu'elles font de l'actualité, de la rapidité dans la transmission des nouvelles mais aussi et, surtout, de la liberté de ton ou encore de la pertinence de leur analyse de l'actualité.

L'apparition de ces radios de proximité élargit l'espace concurrentiel entre les médias audiovisuels et induit la nécessité, pour la radio officielle, de s'adapter dorénavant, à une cohabitation forcée avec des stations concurrentes, largement autonomes vis-à-vis de l'État. De plus, les radios privées introduisent une nouvelle approche de la production radiophonique, en inaugurant une véritable communication « de proximité », grâce à l'utilisation systématique des langues nationales, et, surtout, des NTIC, en particulier le téléphone et la programmation digitale ou *Digital Automatic Tracking (DAT)*. Par ailleurs, grâce à Internet et à travers la radiodiffusion numérique et satellitaire symbolisée par le prototype *WorldSpace*, les radios privées explorent de nouvelles possibilités en matière de diffusion transcontinentale et s'inscrivent dans une perspective de mondialisation de la communication.

Cadre juridique et réglementaire du pluralisme radiophonique

Les concessions au monopole sur l'audiovisuel

Si jusqu'à maintenant, l'État a connu une longue chevauchée solitaire sur les ondes de la radio, l'apparition, à partir des années 1990, des radios indépendantes¹⁸ dites de proximité (radios de type commercial et radios de type communautaire ou associatif) induit des mutations au sein du système national d'information. L'ORTS, on l'a vu, quitte la tutelle du ministère de l'Information — devenu celui de la Communication — pour s'ériger en 1992¹⁹, en société nationale Radiodiffusion Télévision Sénégalaise (ou RTS). Depuis la fin des années 1980, les autorités gouvernementales sénégalaises sont devenues conscientes de l'ampleur des mutations de l'audiovisuel, en particulier l'éclosion, sur la bande FM, de nombreuses radios privées commerciales (directement liées par convention de concession à l'ORTS, moyennant redevance) et la mise en place inexorable et progressive d'un espace concurrentiel. D'où la nécessité pour l'État de modifier les dispositions relatives au monopole de la diffusion et de la distribution des émissions de radio et de télévision en direction du public. Les pouvoirs publics devaient s'engager ainsi dans une procédure de concession à ces médias, tout ou partie de ses droits exclusifs, par voie de conventions approuvées par décret.

En novembre 1993, le ministère de la Communication rend public le cahier des charges destiné aux radios privées. Parmi les dispositions de ce document figure l'obligation qui est faite aux futures radios privées de se conformer à la règle « des trois tiers »²⁰ de manière à garantir le pluralisme politique.

En procédant à une ouverture pluraliste des médias, l'État met parallèlement en place un instrument de contrôle et de régulation de l'audiovisuel : le Haut Conseil de la RadioTélévision (HCRT)²¹. Cet

¹⁸ Nous utilisons le concept « radios indépendantes » par opposition à la « radio d'État ».

¹⁹ Loi n° 92-02 du janvier 1992 portant transformation de la RTS en société nationale

²⁰ Selon cette règle, en matière d'information politique, les radios privées ont l'obligation de consacrer un tiers du temps au gouvernement, un tiers à la majorité parlementaire et un tiers du temps à l'opposition.

²¹ Article 3 de la loi n° 92-57 du 3 septembre 1992.

organe est chargé de veiller au renforcement de la démocratisation de l'audiovisuel « *afin que les règles fondamentales relatives au pluralisme à la radio et à la télévision bénéficient désormais d'une garantie législative au lieu de reposer sur les dispositions d'un simple décret* ». Quelques années plus tard, le HCRT est supprimé et remplacé par le Haut Conseil de l'Audiovisuel (HCA), dans le souci d'étendre la compétence de cette autorité administrative à l'ensemble des médias audiovisuels²². Toutefois, le HCRT et le HCA ont su difficilement se soustraire aux accusations de prises de position favorables au parti au pouvoir et donc préjudiciables pour les partis de l'opposition, les syndicats et les autres organisations.

L'avènement des radios communautaires

Les radios privées se répartissent en deux catégories distinctes :

- les radios de type commercial « *appartenant à des individus ou des sociétés privées et exploitées à des fins principalement commerciales* » (AMARC Afrique et IAJ 2000). C'est le cas de *Walf FM, Sud FM, Radio Nostalgie, Radio Dunyaa, 7 FM, Diamono FM* ;
- les radios de type communautaire dont l'exploitation répond principalement à l'objectif de promotion du développement, en termes « *d'amélioration de la qualité de vie des membres de la communauté* » (AMARC Afrique et IAJ 2000). On recense ici les stations telles que *FM Santé, Radio Oxy-Jeunes*, mais aussi les stations *La Côtière FM* (de Joal), *Radio Penc Mi* (de Fissel), *Radio Niani FM* (de Koupentoum), *Radio Jiida* (de Bakel), *Radio Jeeri FM* (de Keur Momar Sarr), *Radio Gaynaako FM* (de Namarel) et *Radio Awagna FM* (de Bignona)²³.

Sans statut véritable, parce que s'appuyant sur un cahier des charges jusqu'ici non encore adopté officiellement par les autorités, les radios de type communautaire connaissent une situation plutôt précaire, contrairement aux radios de type commercial. L'appui des ONG - principaux partenaires et soutiens financiers de ces radios - à ces médias se révèle parfois insuffisant pour faire face aux multiples charges de fonctionnement. Les résultats d'un sondage effectué en 2000 sur l'audience des radios du paysage audiovisuel sénégalais²⁴ confirment ce constat.

Les radios de type commercial semblent bénéficier d'une plus grande popularité que celles de type communautaire. Un professionnalisme avéré et une meilleure assise financière des radios du premier type expliquent cette situation. En effet, comme le rappellent certains responsables de radios communautaires « *remplissant mieux que les radios d'État et privées cette mission de service public, les stations communautaires n'en sont pas pour autant soutenues, étranglées qu'elles sont par les charges de fonctionnement (téléphone, électricité, cassettes...), les redevances et le Bureau Sénégalais des Droits d'auteurs* »²⁵.

Cependant, l'apparition de ces radios élargit l'espace concurrentiel et induit la nécessité, pour la radio d'État, de s'adapter dorénavant, à une cohabitation forcée avec des stations concurrentes, plus professionnelles et largement autonomes vis-à-vis de la puissance publique. De plus, grâce à l'utilisation systématique des langues nationales, mais aussi et surtout grâce aux NTIC, en particulier le téléphone et la DAT, ces radios impulsent une véritable communication de proximité.

Le développement d'Internet

L'expansion d'Internet au Sénégal a commencé au milieu des années 1990. La connexion officielle, faite en mars 1996, permet une ouverture sur le monde et donne accès à une multitude de données. En 1997, moins de 2500 micro-ordinateurs connectés à Internet avaient été recensés sur les quelques 50 000 micro-ordinateurs composant le parc informatique du pays. On a dénombré, la même année, une douzaine de sites *web*, dont cinq fournisseurs d'accès à Internet. Les services fournis sont, pour l'essentiel, le courrier électronique et le transfert de fichiers.

²² Exposé des motifs de la loi n° 98-02, mars 1998.

²³ Depuis 1999, les radios de type communautaire ou associatif se sont regroupées au sein de l'Association de radios et projets de radios associatifs ruraux et communautaires (ARPAC). Voir la liste en annexe.

²⁴ Ce sondage effectué par l'agence sénégalaise BDA (Bâ Djibril & Associés) du 17 au 22 mai 2000 sur un échantillon de 1000 personnes a concerné les habitants de la région de Dakar âgés de 18 ans.

²⁵ Lire Cheikh Aliou Amath, *Le Soleil*, du 1^{er} août 2000.

Au même moment, un certain engouement s'est emparé des Sénégalais pour ce nouvel outil de communication. Le nombre d'internautes grossit concomitamment au nombre de cybercafés, ces structures offrant de plus en plus d'opportunités de surfer sur la toile, moyennant une somme modique (environ 1.000 francs CFA). Cette effervescence se limite surtout à Dakar, le faible pouvoir d'achat des Sénégalais ne facilitant pas la propagation rapide de la « culture du web » .

Deux autres facteurs l'expliquent. D'abord le fait que les foyers qui disposent d'un micro-ordinateur étant plutôt rares, la plupart des consultations se font sur les lieux de travail ou dans les cybercafés. Ensuite, le faible taux de scolarisation de la population et l'électrification insuffisante des zones rurales ne militent pas encore en faveur d'une popularisation de l'utilisation du web. En outre, l'expansion d'Internet reste étroitement tributaire de la situation de quasi-monopole détenue par la Société Nationale des Télécommunications (SONATEL) en matière de commercialisation des connexions. En conséquence, les tarifs pratiqués pour l'abonnement mensuel et les communications téléphoniques (parmi les moins chers d'Afrique) constituent une charge élevée pour les internautes. De surcroît, une inégalité affecte l'accès à Internet, largement favorable à Télécomplus, filiale commerciale de la SONATEL.

Malgré cette situation de monopole de la SONATEL, Internet a connu un développement rapide. En janvier 2000, 306 serveurs étaient connectés à *Internet Software Corporation*, et on dénombrait environ 11 000 internautes au Sénégal.

Les enjeux

Les enjeux liés aux fonctions essentielles de la radio

Les retombées de l'utilisation des NTIC par les radios

L'utilisation des NTIC par les stations de radio a entraîné des retombées sur la radio elle-même, mais aussi sur ses fonctions essentielles, en tant que « *technologie de diffusion de l'information* ». De même, l'apparition des radios privées a eu des conséquences significatives sur le paysage audiovisuel. D'abord, comme technologie, la radio passe du statut de TIC à celui de NTIC grâce à des supports modernes comme « la modulation de fréquence ». De plus, le téléphone, l'ordinateur et ses applications (en particulier le DAT) lui permettent de se moderniser et de se mondialiser. Ensuite, outre la diversification et l'enrichissement du paysage audiovisuel national, l'apparition des radios indépendantes a instauré une plus grande familiarité entre la radio et les auditeurs.

Ce point de vue est partagé par Diaw (2000) en ces termes : « *La naissance de la station régionale de Sud FM a non seulement enrichi le paysage radiophonique, mais elle a aussi contribué à familiariser les populations avec les radios...On peut même dire, qu'elle a, à l'image de la société mère à Dakar, brisé le monopole de radio Kaolack dans le bassin arachidier. Le mythe tué, plus de barrières, la radio est devenue banale.* »

Cette familiarité a provoqué la rupture avec une certaine tradition qui privilégiait trop le côté « folklorique ». Désormais, des relations de type convivial sont instaurées, non seulement avec le public, mais aussi avec les autorités politiques et administratives, autour des actions de développement.

Comme autre retombée de la création des radios indépendantes, on peut mentionner la fin du monopole de Radio Sénégal et de la « radio unique » et l'avènement du pluralisme radiophonique. Ce « glas de la radio unique » entraîne une conséquence politique importante : une plus grande présence de l'opposition politique sur les ondes.

Qu'elles soient commerciales ou communautaires, les radios indépendantes partagent, au Sénégal, un ensemble de particularités communes :

- l'utilisation de la fréquence FM dans la diffusion des émissions (avec, comme conséquence, une meilleure qualité d'écoute) ;
- l'usage du français mais aussi et surtout des langues nationales (en particulier le *wolof*), dans certaines animations (débats politiques) ;

- la place prépondérante accordée à l'animation musicale, aux « antennes ouvertes » et aux messages publicitaires²⁶.

De plus, les NTIC, en particulier le téléphone, permettent d'établir une convivialité avec les auditeurs, conférant ainsi à ces médias de type nouveau une vocation de radios dites « de proximité ». En outre, l'utilisation de l'ordinateur augmente les performances technologiques de la radio et inaugure l'ère de « la radiodiffusion linéaire numérique ». Les avantages de cette dernière innovation technologique sont nombreuses. Outre la programmation en série qu'elle autorise désormais, le DAT fiabilise la production radiophonique, surtout « le direct », en facilitant le repérage sonore, ce qui permet de rompre avec la diffusion analogique et mécanique qui avait caractérisé jusqu'à maintenant la radiodiffusion.

Les enjeux liés à la modulation de fréquence

Le passage à la « modulation de fréquence » (ou FM) figurait, pendant les années 1980, parmi les options politiques majeures des responsables de la radiodiffusion sénégalaise. Cela a été fait dans le double souci d'améliorer la qualité de l'écoute, en particulier à Dakar, et promouvoir une « autre radio » tournée essentiellement vers le culturel.

En effet, pour les responsables de la radiodiffusion nationale, la Chaîne FM — véritable troisième chaîne de Radio Sénégal — devra avoir l'ambition de « créer l'évènement culturel » et même favoriser l'avènement d'une « nouvelle culture ». Au-delà de son caractère inédit, la création de cette chaîne FM traduit, la reconnaissance officielle d'anachronismes qui caractérisaient la radio à la fin des années 1970. La référence sans ambages aux « radios libres » européennes est, à cet égard, révélatrice de la volonté des responsables de la radio sénégalaise de rompre avec une certaine conception surannée de l'action radiophonique.

Symboles de la volonté des responsables sénégalais de moderniser l'outil radiophonique tout en le rendant plus performant et compétitif face à la concurrence internationale, la FM et sa libéralisation, à partir de 1992, catalysent l'avènement des radios privées. Elles inaugurent aussi une étape qualitative importante dans l'évolution de la radio.

Le nouveau paradigme de la « communication alternative »

L'irruption des radios privées indépendantes, de même que la popularité dont elles ont su bénéficier auprès des auditeurs, en raison de leur mode de fonctionnement particulièrement convivial, esquissent les contours d'un « nouveau paradigme de la communication alternative ». Ce paradigme s'articule autour de deux problématiques : une problématique socioculturelle de l'appropriation de la radio — « *Quelles langues nationales faut-il utiliser pour l'animation radiophonique ?* » — et une problématique politique qui se pose en termes d'appropriation du pouvoir lui-même, en rapport avec les nouveaux enjeux de sa conquête et du rôle que les radios indépendantes ont joué récemment dans la vie politique nationale.

Parmi les facteurs qui expliquent le rayonnement des radios indépendantes figure l'utilisation quasi systématique des langues nationales dans l'information et les programmes. En effet, plus de 70% du contenu des programmes diffusés par les stations privées sont en langues nationales, en wolof principalement. Paradoxalement, l'usage des langues nationales à la radio n'est pas nouveau. Bien avant l'Indépendance déjà et au lendemain de celle-ci, ces parlers étaient utilisés dans la diffusion de nombreux magazines éducatifs. Ce fut le cas de « *Diisoo par la radio éducative rurale* », des magazines féminins et des différentes pièces dramatiques en langues nationales (« *Makhourédia Guèye chauffeur de taxi* », etc.)²⁷.

Toutefois, en accordant aux langues nationales la place centrale dans leur programmation, les responsables des stations de radio indépendantes traduisent, avant tout, un choix politique : permettre à ces nouvelles « radios de proximité » de marquer leur différence, en affirmant une plus grande

²⁶ Cette dernière particularité s'applique beaucoup plus aux radios privées de type commercial (et moins aux radios de type communautaire).

²⁷ Dia (1987) fait une analyse exhaustive de l'utilisation des langues nationales dans les programmes radio au Sénégal avant et après l'Indépendance.

autonomie par rapport à la politique officielle des programmes, mais aussi et surtout « décomplexer » le journaliste sénégalais dans ses rapports avec les langues nationales et le tabou quasi-institutionnel qui a, jusqu'alors, empêché l'utilisation de celles-ci dans la collecte, le traitement et la diffusion de l'information. Mais, bien plus, au plan stratégique, cette nouvelle conception rapproche davantage la radio des auditeurs sénégalais, encore très faiblement alphabétisés en français, dans leur très grande majorité.

Il reste que l'usage quasi-exclusif du *wolof* dans la diffusion des programmes — quel que soit, par ailleurs, le consensus autour de l'emploi de cette langue au Sénégal — suscite de nombreuses réactions au sein du public. La création récente des stations Diamono FM et *Ndef Leng* qui, outre le *wolof*, diffusent des programmes respectivement en *pulaar* et en *sereer*, s'inscrit dans cette double logique de dénonciation de « l'hégémonisme culturel *wolof* » et de revendication d'une certaine équité linguistique²⁸. Il en est de même de la mise en place du réseau des radiodiffuseurs *pulaar* de l'Afrique et de la diaspora, sous l'égide de l'Association des Communicateurs Peul d'Afrique (ACPA)²⁹, qui, à travers les 78 stations de radio de 36 pays d'Afrique qui la constituent, entend corriger « l'ostracisme » dont sont victimes les différentes langues transnationales — d'État.

Un des responsables de cette association déplore l'ostracisme linguistique en ces termes :
« En 1996, 66% des tranches horaires à la Chaîne nationale ont été dévolues au *wolof*, qui a été imposé à toutes les autres langues. Les autres onze langues se sont partagé le reste, actualités, avis et communiqués compris. Le *pulaar* ne dispose pas d'émission de sport, encore moins de santé. Tout cela parce que la politique linguistique de notre pays favorise l'apartheid » (Dia 2000).

Les radios indépendantes de type communautaire font exception à ce reproche, grâce, notamment, à l'équilibre relativement harmonieux qu'elles ont réussi à établir, entre les principales langues parlées dans leur zone de diffusion et la langue *wolof*.³⁰

A la vérité, derrière cette polémique culturelle majeure se profilent, pour l'essentiel, le souci et la volonté des populations sénégalaises de s'approprier cet important outil de communication et d'échange qu'est la radiodiffusion et auquel elles s'identifient de plus en plus.

L'avènement des stations de radio indépendantes, tous types confondus, a, certes, impulsé des mutations significatives à la place et au rôle de la radio comme technologie de diffusion de l'information et de la culture, créant ainsi les conditions d'émergence d'une « communication alternative » et aménageant une plus grande proximité entre l'émetteur et le récepteur. Toutefois, loin d'être une panacée, le fonctionnement des radios privées se heurte, aujourd'hui, à des contraintes qui constituent autant de limites à ce paradigme.

Ces contraintes sont de plusieurs ordres. D'abord, il y a la faiblesse du radio-journalisme et la suprématie de l'animation musicale. En effet, selon un responsable de station privée, « non seulement n'importe quel chômeur peut s'autoproclamer journaliste, mais aussi et surtout, certains genres radiophoniques ont complètement disparu des programmes. Les stations FM qui naissent à un rythme effréné ont fini de faire le deuil de la véritable production radiophonique. Sur les grilles de programmes, pas de magazines, pas de documentaires et encore moins de grands reportages. Ces genres sont en train de mourir de leur belle mort. En revanche, la tyrannie des disc-jockeys et la musique s'exerce de plus en plus et se voit bousculer parfois par « l'information à chaud » (Ndione 2000).

Ensuite, on note une tendance à la standardisation. De nombreux auditeurs constatent que les programmes des différentes stations FM de la place sont presque identiques. En effet, selon eux, « à quelques exceptions près, c'est la musique, le journal parlé et les débats ou autres talk-show qui parlent, pour l'essentiel, de politique ».

²⁸ Outre les desks en français, *wolof* et *pulaar*, la nouvelle station Diamono FM diffuse des émissions politiques en français et en *pulaar*, produit des programmes en *pulaar* et en *sereer* qui sont achetés par le Conseil des Organisations non gouvernementales d'Appui au Développement (CONGAD).

²⁹ Voir *Walfadjri/L'Aurore*, 7 novembre 2000.

³⁰ Voir la liste des radios communautaires en annexe.

La multiplication des stations de radio n'a donc pas entraîné la diversification attendue des programmes. Bien au contraire, ceux-ci semblent tendre vers une certaine uniformisation, réduisant, par la même occasion, l'éventail des types d'émissions offerts à l'auditeur. Celui-ci trouve, du reste, que « *toutes les radios sont les mêmes, font et disent les mêmes choses* ». Pourtant à sa création, chaque radio se définit un créneau : généralistes, pour certaines, radios à thématique musicale, pour d'autres. Mais, dans tous les cas, le journaliste est « *noyé par le vedettariat des DJ* », comme l'affirment certains auditeurs.

Enfin, il y a la faiblesse de la qualité du contenu de l'offre radiophonique. Dans un article récemment publié par un quotidien dakarais, M. L. Camara constate que « *Le monopole de la radio est source d'exclusion et de frustrations. Depuis la libéralisation, on sent une baisse de la tension, d'autant que chacun trouve sa tribune pour s'exprimer. Or, les fautes et la part belle faite à la musique, c'est dans l'ordre normal des choses* » (Dia 2000). Les grilles de programmes de la plupart des radios indépendantes se caractérisent par l'omniprésence « obsédante » — une véritable « tyrannie » — de l'animation musicale. « *À cette tyrannie de la musique, on est obligé de se soumettre, car selon les sondages, le taux d'audience est inversement proportionnel à ses émissions intelligentes* » poursuit ce journaliste. En effet, dans la classification, la musique vient en tête, suivie des informations et des autres émissions. Celui-ci conclut en ces termes : « *Or, si on n'a aucune subvention, si on vit du commercial, on est obligé de mettre de la musique* » .

Les enjeux de la mondialisation : WorldSpace (ou la radio satellitaire numérique)

Moins d'une décennie après leur apparition au Sénégal, les radios privées, explorent les voies de la transmission satellitaire, grâce, en particulier, au prototype *WorldSpace*. En effet, de l'Afrique aux Caraïbes, en passant par le Bassin méditerranéen, *WorldSpace* a installé un dispositif satellitaire permettant la réception, à travers le monde entier, de certaines radios, dont les chaînes sénégalaises : la radio d'État, *Sud FM*, *Walfadjri* et *7 FM*.

A travers *WorldSpace*, les citoyens sénégalais vivant à l'étranger ont ainsi trouvé un moyen commode de suivre l'actualité dans leur pays. En dépit du coût élevé de ses récepteurs — 60.000 Francs CFA, soit l'équivalent de 100 dollars américains — le prototype *WorldSpace* réalise, depuis ces dernières années, une percée spectaculaire. dans les milieux des émigrés sénégalais.

Cette radio numérique crée les conditions d'une communication conviviale, en recréant le même système « d'écoute collective » auquel la radio se prêtait, à ses débuts. *WorldSpace* démocratise également l'accès à l'information³¹, concurrençant parfois dans ce domaine l'Internet et rétablissant une certaine « justice sociale ». Comme l'indiquent ces témoignages de Sénégalais vivant à l'étranger, « *Ces récepteurs révolutionnaires ont corrigé une grande injustice, car seuls ceux qui pouvaient manipuler Internet avaient la possibilité de s'informer sur ce qui se passait au pays, encore qu'il fallait disposer de beaucoup de temps pour consulter le réseau des réseaux* » (Wade 2000).

L'avènement de la radio satellitaire numérique symbolise une avancée qualitative pour la radiodiffusion transfrontalière et permet, entre autres, aux radios dites de proximité de s'inscrire résolument dans une dynamique de mondialisation. Toutefois, ce moyen de communication reste, pour l'instant, une sorte de « gadget » accessible aux seuls Sénégalais immigrés.

Les enjeux liés à la finalité politique

Aussi bien en période coloniale que dans le contexte actuel dominé par les exigences de la consolidation de la démocratie, la radio a mobilisé un ensemble d'enjeux politiques que nous étudions dans les lignes ci-dessous.

La radio comme système de transmission militaire et moyen d'information à « usage strictement administratif » (1911-1950)

³¹ La particularité du prototype *Worldspace* réside dans les possibilités qu'il offre à l'auditeur de capter une gamme variée de fréquences, allant de la modulation d'amplitude aux ondes courtes et à la « modulation de fréquence ».

Dans un contexte dominé par les nécessités du déploiement de l'administration coloniale et les préparatifs de la Première Guerre mondiale, le réseau radiotélégraphique de l'AOF, demeure un moyen de communication rapide et efficace entre la France et ses colonies d'outre-mer. Le poste TSF inter colonial de Dakar qui lui avait succédé, créa les conditions pour la réception des informations de presse, en particulier le bulletin *Havas* ainsi que les informations du poste colonial de radiodiffusion de Pontoise inauguré à l'occasion de l'Exposition coloniale de Paris.

Outre les prestations de services de type administratif, telle que l'écoute quotidienne de certaines informations radiotélégraphiques françaises et étrangères (pour les besoins du Gouvernement général de l'AOF³²) et de type militaire (protection radio aérienne, défense militaire territoriale classique ou navigation maritime), le contrôle ainsi que l'écoute des postes privés de TSF et de radiodiffusion faisaient également partie, entre 1932 et 1938, des services généralement assurés par le centre de radiotélégraphie de Dakar. À partir de 1933 et à la faveur du développement des lignes aériennes et transsahariennes, on note une augmentation du nombre des postes de TSF privés, émetteurs et récepteurs³³.

Le contrôle qui se faisait au moyen de la collecte des taxes et redevances³⁴ pour droit d'usage, était dévolu à l'inspecteur du réseau radiotélégraphique de l'AOF, chargé de la centralisation des renseignements relatifs aux postes privés de TSF et de radiodiffusion. Malgré les multiples usages auxquels elle se prêtait entre 1932 et 1938, la radiotélégraphie occupa, toutefois, une place relativement limitée auprès des populations sénégalaises. En effet, comme système de transmission essentiellement militaire et moyen d'information à usage strictement administratif, le *poste de TSF* de Dakar était exploité par un personnel militaire d'origine européenne principalement. Sur les 20 agents de la station radiotélégraphique du Sénégal recensés en 1937, seuls sept étaient des Africains (Dia 1987 :57).

La radio et les enjeux de l'émancipation sociale et politique dans les colonies

La découverte et la maîtrise des ondes courtes, durant la Deuxième Guerre mondiale, allaient permettre à la station dakaroise de passer du stade de poste de TSF à celui de véritable station de radiodiffusion et d'assurer, quotidiennement, la diffusion de nouvelles depuis le bureau d'informations outre-mer du ministère des Colonies et en relais avec Paris. Cette « première » en matière de radiodiffusion avait conduit les autorités coloniales du Sénégal à créer en 1952 à Saint-Louis, alors chef-lieu du territoire du Sénégal, un service d'information et un centre de radiodiffusion. Au cours de la même année, Saint-Louis se dotait d'un émetteur d'1 kW ondes moyennes, tandis que les premières chroniques réalisées et présentées par des journalistes sénégalais faisaient leur apparition. Ce fut le cas, en particulier du « *Carnet saint-louisien* »³⁵. Dès 1954, le centre de radiodiffusion de Saint-Louis s'appuya sur une véritable équipe polyvalente d'animateurs journalistes au sein de laquelle figuraient quelques agents sénégalais.

Par ailleurs et même si la très grande majorité des émissions programmées provenaient de Paris, la station de Saint-Louis diffusait des productions locales³⁶. À ces émissions réalisées par l'équipe permanente de cette station, il convient d'ajouter quelques productions animées et présentées par des collaborateurs extérieurs³⁷.

³² Ces informations, transmises par morse, étaient le plus souvent décodées et interprétées par un spécialiste des transmissions.

³³ À la fin de 1934, 177 postes de radio avaient été recensés. Ces chiffres se fondent sur les déclarations de possesseurs de postes de radio.

³⁴ En 1938, les taxes et redevances s'élevaient à 9600 F CFA.

³⁵ Informations de service (vols des avions, départs et arrivées de l'autorail Saint-Louis-Dakar) et panorama de la vie politique, économique, sociale et culturelle du chef-lieu de la colonie. Cette chronique était assurée par Papa Abdoul Sy.

³⁶ Les plus significatives sont : « *Saint-Louis Midi* » (magazine d'information quotidien de 45 minutes présenté par Henri Métro), « *Le Disque des Auditeurs* » (animation « à deux voix » par Madame Jumaglini et Papa Abdoul Sy).

³⁷ « *Evocations historiques* » (personnages de l'histoire du Sénégal tels que Blaise Diagne, Galandou Diouf, etc. présentés par Birahim Gallo Fall) et « *Rendez-vous avec l'IFAN* » (magazine historique portant sur les recherches de l'Institut français d'Afrique noire, présenté par l'écrivain et dramaturge sénégalais Abdou Anta Ka).

Avec l'apparition, en 1952, des premières productions radiophoniques, la « TSF coloniale » céda assez rapidement la place à une radiodiffusion moderne dotée de moyens de production propres. Loin d'être fortuite, cette phase de l'évolution de la radio traduit, au contraire, un changement significatif de l'attitude de la France vis-à-vis de ses colonies d'outre-mer, au lendemain de la deuxième guerre mondiale. Elle préfigure, en particulier, différents enjeux que mobilisa la radio dans le processus d'émancipation sociale et politique amorcé entre 1946 et 1955, aussi bien au Sénégal que dans les autres colonies françaises.

Avec la mise en place de la SORAFOM, la radio changea de statut et de tutelle. À partir du 1^{er} août 1955, le service des PTT du Sénégal qui, jusqu'alors, avait eu le monopole de l'exploitation radiophonique, céda la place à un service fédéral de radiodiffusion³⁸. Ce transfert de compétences s'accompagna d'une réorientation subséquente de la vocation de la station dakaroise : ainsi, Radio Dakar devint Radio-Inter-AOF et acquit une compétence fédérale. Avec la SORAFOM, le statut de la radio se précisa, tandis que son exploitation devint le fait de véritables agents de production au professionnalisme plus marqué. Mais surtout, à travers Radio-Inter-AOF, le Sénégal disposait désormais d'une station qui, grâce à une sphère d'intervention plus large et des moyens de diffusion exceptionnels, allait, dorénavant, jouer un rôle de tout premier plan dans l'ensemble fédéral ouest africain.

La radio et les enjeux du « développement national »

À partir de 1962, *Radio Sénégal* devint le service le plus important du ministère de l'Information et bénéficia, comme tel, de moyens techniques et financiers conséquents : c'est que, pour le jeune État, le développement social, économique et culturel constituait une priorité politique de l'Indépendance.

Une enquête réalisée en 1964³⁹ révèle que la radio était, de tous les médias, celui qui bénéficiait de l'impact le plus important auprès des populations. C'est pourquoi, entre 1962 et 1970, *Radio Sénégal* servit de support privilégié à divers programmes de développement. Ainsi, en direction des populations féminines (rurales et urbaines), il mit au point, entre 1962 et 1968 des émissions éducatives. Dans le domaine agricole, l'émission « *Diissoo par la Radio éducative rurale* »⁴⁰ des années 1968 allait symboliser une expérience originale d'action radiophonique en milieu paysan. Enfin, à partir de 1969, la radiodiffusion nationale, à travers la méthode CLAD⁴¹ « *Pour parler français* », servit de support au développement de l'apprentissage de la langue française auprès des écoliers sénégalais.

Entre 1962 et 1964, la radio bénéficia d'une implantation remarquable. Selon l'enquête IFOP/Marcomer, pour la majorité des Sénégalais - 80% de ruraux et presque autant de citadins — la radio reste « *le premier moyen d'information, celui qui donne les nouvelles les plus complètes et les plus précises* ». Elle précède ainsi la conversation (18% de ruraux et 11% de citadins) et les journaux — exclusivement lus en ville — (soit 21% de Sénégalais). Le même sondage révèle que l'écoute (quotidienne et collective) reste particulièrement élevée : la quasi-totalité des citadins, de même que trois habitants des campagnes sur quatre déclarent écouter la radio « *au moins de temps en temps* ».

Cet indice d'écoute est à rattacher aux conditions particulièrement favorables dont bénéficia la radio, à partir de 1962. On note, tout d'abord, une extension significative du réseau de diffusion grâce, en particulier, à la mise en service d'un émetteur de 200 kW. Ceci permit, en définitive, une couverture radiophonique complète et cohérente de l'ensemble du territoire. Par ce moyen, les régions les plus excentrées, en particulier le Sénégal oriental et la Casamance, bénéficièrent de meilleures conditions de réception.

³⁸ Placé sous l'autorité de la SORAFOM, ce service commença aussitôt à fonctionner dans un immeuble administratif, sis au boulevard de la République, à Dakar.

³⁹ Enquête menée par l'IFOP en collaboration avec Marcomer SA, entre mars et juin 1964, sur un échantillon de 2053 personnes des deux sexes âgés de plus de 20 ans, réparti de la manière suivante : Dakar (1.014 personnes), les autres villes (530 personnes) et les villages (509 personnes), soit au total la capitale, 10 villes et 109 villages représentatifs de la population sénégalaise.

⁴⁰ Pour en savoir plus sur cette expérience radiophonique, lire Dia (1987).

⁴¹ Centre de Linguistique Appliquée de Dakar.

Parallèlement à l'extension du réseau de diffusion, on observe également un accroissement du nombre de récepteurs radios. Estimé à 120. 000 postes en 1960, le parc de récepteurs s'éleva à 180. 000 en 1964⁴². Dans son souci d'améliorer les conditions de réception radiophonique à l'échelle territoriale et de réussir son programme d'information et d'éducation des populations rurales, le Gouvernement mit au point un système d'écoute collective de la radiodiffusion nationale : en janvier 1962, 145 postes d'écoute collective furent installés à travers les sept régions du pays. Instruments d'animation et d'éducation des populations, ces postes symbolisent une forme originale de décentralisation de l'écoute radiophonique⁴³. Le but recherché dans cette décentralisation se résume en la mise en place de l'infrastructure nécessaire à l'organisation ultérieure d'une tribune radiophonique rurale et au renforcement de l'encadrement politique des populations rurales. L'intérêt de ces postes d'écoute collective réside, également, dans la somme d'informations recueillies sur l'action de la radiodiffusion nationale auprès des populations sénégalaises, autorisant ainsi des études d'impact significatives.

L'utilisation de la radio à des fins de développement reste cependant classique dans son approche. D'abord, le Sénégal, à l'instar de la plupart des pays en voie de développement, adopte la « mode de l'audiovisuel »⁴⁴, confronté qu'il était aux multiples enjeux de l'Indépendance (alphabétisation accélérée, modernisation des populations rurales, productivité accrue et intégration nationale) et désireux de trouver des « *raccourcis historiques pour liquider le sous-développement* » (Fougeyrollas 1967 : 964). Ensuite, plus que les autres moyens d'information — en particulier le journal — la radio bénéficie de conditions relativement favorables au plan de la diffusion et de la réception des messages : *Radio Sénégal* s'adresse, souvent, en langues nationales à ses auditeurs dont la plupart ne comprennent pas bien le français⁴⁵. Enfin, le choix se porta sur la radio en raison de la pénurie de cadres dans un pays où l'on comptait très peu d'alphabètes. Il s'agissait, à l'Indépendance, de faire face, de façon originale, aux nombreuses urgences en matière de développement économique et social.

Comme TIC, la radio s'efforça de répondre à ces exigences de plusieurs manières :

- en concevant, au niveau de la production des messages, un langage nouveau devant satisfaire, comme le souligne Michel Bourgeois (1978 :384), « *aux énormes besoins de dialogue d'auditeurs disposés à devenir aussi les acteurs de leurs propres programmes* » ;
- en mettant en place un système d'écoute collective d'émissions éducatives devant être discutées et suivies de réalisations concrètes ;
- en organisant, un système de contrôle de l'écoute, grâce à un dispositif permanent de rétroaction donnant ainsi à la radio la possibilité de réorienter et de réadapter les programmes en fonction des opinions et aspirations de son auditoire.

Comme on peut le constater, les usages de la radio, à cette phase de son évolution comme TIC, sont, au Sénégal comme ailleurs, sous-tendus par ce que Muchielli appelle « *une logique organisationnelle de pouvoir et de contrôle assortie d'une logique de connaissance et une logique culturelle de savoir-faire* » (Muchielli 1998 :10) .

Les enjeux politiques liés aux radios privées indépendantes

Le rôle important joué, par exemple, par les radios indépendantes dans l'avènement de « l'alternance politique » en 2000⁴⁶ a été rendu possible grâce à la technique du *reportage en direct*, et surtout, aux vertus de la téléphonie mobile. Cette NTIC permit aux radios privées d'expérimenter « *une nouvelle manière de faire de la radio* ». L'impact de ces stations de radio dans l'avènement de l'alternance

⁴² Cet accroissement du nombre de récepteurs est une conséquence de la suppression, à partir de 1962, de la taxe radiophonique.

⁴³ Ces postes étaient placés sous la responsabilité d'équipes de volontaires comprenant, outre l'instituteur, l'infirmier, l'animateur rural, voire l'ancien militaire du village.

⁴⁴ Selon Michel Bourgeois (1977 : 382), « *il existe une véritable mode de l'audio-visuel et l'on imagine difficilement un programme de développement sans composante audio-visuelle* ».

⁴⁵ En 1960, 79% des Sénégalais de plus de 14 ans et plus ne comprenaient pas le français, selon l'*Annuaire statistique du Sénégal 1978*. Pour les femmes, ce taux atteignit 98%. De surcroît, près de 70% de Sénégalais vivaient dans les zones rurales où on enregistrait les taux d'analphabétisme les plus élevés.

⁴⁶ En mars 2000, à l'issue d'un scrutin à deux tours, le candidat de l'opposition politique, le libéral Abdoulaye Wade a battu le candidat socialiste Abdou Diouf, au pouvoir depuis janvier 1981.

politique s'est manifesté à travers le rôle majeur qu'elles ont joué dans la surveillance de la régularité et de la transparence du processus électoral et dans l'éveil d'une « *conscience citoyenne nouvelle* » qu'elles ont contribué à déclencher chez l'électeur sénégalais : en effet, même si certains observateurs invitent à « relativiser » leur rôle déterminant dans « l'alternance politique », les radios indépendantes ont symbolisé, dans une très large mesure, les forces garantes de la régularité et de la transparence des élections présidentielles sénégalaises de mars 2000.

À l'instar de la radiodiffusion nationale, les radios *de proximité* donnent, ainsi, la preuve de leur efficacité comme « *instrument de conquête du pouvoir et de contrôle des institutions* », en veillant, grâce au reportage en direct, au respect d'une certaine orthodoxie politique.

Les radios privées font également figure d'instruments de façonnement d'un comportement citoyen nouveau chez l'électeur sénégalais, en jouant un rôle d'éveil de conscience. Comme le note Samb : « *A travers les nombreuses émissions portant sur les élections, les radios sont parvenues à éclairer les choix politiques des citoyens en toute responsabilité* » (Samb 2000 : 44). En effet, en donnant l'information « utile » aux citoyens de toutes les couches sociales, ces radios se sont été de puissants moyens de formation et de maturation des opinions. Elles ont ainsi contribué à consolider les acquis de la démocratie au Sénégal.

Ce rôle politique a été rendu possible par l'interaction et la complémentarité exemplaires entre radio et presse écrite lors du scrutin et à l'importance stratégique du téléphone mobile dans le travail des reporters. L'interaction et la complémentarité entre les radios privées et les journaux ont été mises en évidence dans les revues de presse quotidiennes produites, par exemple, par *Sud FM* et *Walfadjri FM*. En outre, l'usage simultané du français et des langues nationales, en particulier le *wolof*, a accru l'impact de ces émissions auprès du public.

Le rôle stratégique du téléphone mobile a engendré une « *nouvelle manière de faire de la radio* », qui prend forme avec les reportages et autres retransmissions en direct. Si l'apparition de la téléphonie mobile ne date pas d'aujourd'hui, les journalistes sénégalais en ont cependant fait une utilisation qui a étonné plus d'un observateur, à l'occasion des élections présidentielles de février 2000.

Pour les journalistes de radio, le téléphone mobile est un instrument de performance, mais surtout d'efficacité : le téléphone mobile a changé la manière de faire de la radio. L'avantage supplémentaire qu'il apporte réside dans la légèreté du dispositif. En effet, son utilisation ne nécessite plus de personnel d'appoint pour la prise de son : « *Même si on perd un peu en qualité du son, on gagne en économie de personnel, en rapidité et en souplesse* » (Wade 2000).

Les usages des NTIC par les radios

Les différents usages des NTIC par les radios sont, en grande partie, déterminés par le niveau d'équipement de celles-ci en ces inventions technologiques et la capacité de leur personnel à les utiliser.

Niveau d'équipement des radios en NTIC

Notre sondage nous a permis d'apprécier le niveau d'équipement en NTIC des stations de radio (radios d'État ou indépendantes). Il s'agit surtout du téléphone (fixe et cellulaire) et de l'ordinateur multimédia (traitement de texte, courrier électronique et *web*). Nous analysons également leur niveau d'utilisation des autres systèmes technologiques dérivés tels que la *modulation de fréquence (FM)* et le *DAT* et évaluons aussi les contraintes auxquelles ces radios sont confrontées dans l'utilisation de ces différentes technologies.

Le téléphone fixe et cellulaire

Les stations de radio qui ont participé à notre sondage utilisent ces deux types de NTIC. Les raisons généralement invoquées tournent autour de la « *rapidité et la fluidité de l'information* » qu'assurent le téléphone fixe et le téléphone cellulaire. L'efficacité du dernier outil est, en particulier, fort apprécié lors des reportages en direct. Le souci de « précision », « l'exigence de modernité » de même que « la convivialité » sont également invoqués par les responsables des stations de radio pour justifier le recours aux téléphones (fixe et cellulaire) dans leur travail quotidien. Cette dernière qualité est

fortement mise en exergue car, comme l'affirment la plupart des responsables, selon lesquels « *pour animer une émission interactive, il faut le téléphone. Cet outil nous rapproche du public et nous permet de gérer notre temps* ». Ainsi, plus d'un demi-siècle après son apparition au Sénégal⁴⁷, la téléphonie semble avoir trouvé aujourd'hui au sein des stations de radio un contexte d'utilisation particulièrement intéressant. À cet égard, il convient de mentionner le rôle central de la SONATEL dans la mise en place d'une infrastructure de qualité et la prestation de services de télécommunications efficaces.

Le serveur vocal

Outre les téléphones (fixe et cellulaire), trois stations de radio privées utilisent également le serveur vocal : *Radio Dunyaa FM*, *Soxna FM* et *FM Santé Dakar*. Ce système de communication assez original permet ainsi à ces radios de tirer le maximum de bénéfices des services offerts par le réseau de la SONATEL. Mais de manière plus fondamentale, le serveur vocal crée et renforce les liens de convivialité entre la station émettrice et les auditeurs surtout les plus démunis. Il consolide aussi la « démocratisation » de la communication.

L'ordinateur

Au plan de l'équipement en ordinateurs, notre sondage met en lumière de nombreuses disparités entre les différents types de radios. Si la radio d'État (la RTS) et la totalité des radios indépendantes de type commercial sont équipées en ordinateurs, les radios de type communautaire connaissent, pour leur part, ont un niveau d'équipement variable : sur les huit radios communautaires actuellement fonctionnelles, seules *Penc Mi FM* de Fissel et *Radio Gaynaako FM* de Podor ne disposent pas d'ordinateurs. À l'exception de *La Côtière FM* (de Joal) et *Awagna FM* (de Bignona), très peu de stations communautaires utilisent de manière régulière Internet.

De même, qu'il s'agisse de la radio d'État, des stations de type commercial ou des radios communautaires, l'utilisation de l'ordinateur varie selon les besoins des stations. Cette utilisation répond à des fins techniques en rapport avec l'animation radiophonique (pour l'enregistrement du son et des jingles, l'automatisation de la programmation radio), des besoins d'administration et de gestion quotidienne d'activités comme l'envoi de courrier électronique ou la tenue de la comptabilité. Les équipements informatiques sont souvent accompagnés de *scanners*.

Les avantages de l'ordinateur sont appréciables aux plans administratif — « *on n'a plus besoin de passer par la poste pour envoyer du courrier* » expliquent certains responsables des stations — et technique. Concernant ce second point, la qualité du son est bonifiée et le couplage de l'ordinateur avec le son confère une plus grande fiabilité à la programmation.

Comme le reconnaissent plusieurs usagers, « une radio équipée en DAT peut faire de la programmation automatique. Le montage et le repérage sont automatiques et plus fiables ». Pour les responsables de la RTS, l'ordinateur « *dégage l'espace de travail, facilite le stockage des informations et rationalise l'archivage* ». D'autres interlocuteurs estiment que l'utilisation de l'ordinateur dans la gestion comptable rend celle-ci « plus transparente ».

Malgré leur faible utilisation de l'ordinateur, les responsables des radios communautaires n'en reconnaissent pas moins certains avantages à l'outil informatique. En effet, pour l'ARPAC, « *Internet permet d'élargir les réseaux AMARC, Radios Voix Sans Frontières et augmente les possibilités de communication avec l'espace francophone* ».

Si, pour la majorité des stations connectées au *web*, cette connexion procède de la volonté d'une plus grande ouverture sur le monde et obéit au souci d'une meilleure « visibilité »⁴⁸, il reste que la présence de nombreuses radios sur le réseau a été facilitée par la relative simplicité de la technologie et les nombreux avantages que celle-ci leur offre. Parmi eux, on peut citer l'économie d'investissements lourds pour l'acquisition et la maintenance d'émetteurs à ondes courtes, une meilleure « visibilité

⁴⁷ La téléphonie a fait son apparition au Sénégal en 1943.

⁴⁸ Des responsables de radio précisent : « *Il s'agit d'être sur le web autant pour le taux d'audience que pour la bonne image.* »

commerciale » des produits locaux à lancer sur le marché de la publicité et un renforcement de l'audience de la radio (Camara 1997: 8).

Malgré ces différents avantages et en dépit des opportunités - parfois inédites - que leur offre le *web*⁴⁹, les responsables de stations restent néanmoins conscients de l'exigence de rigueur à laquelle ils doivent se soumettre en matière de qualité du son, afin d'investir, avec des atouts certains, le champ de la concurrence avec les stations des pays du Nord.

Conclusion

L'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) par les stations de radio a entraîné une amélioration qualitative des prestations de celles-ci, en rapport avec les exigences d'un plus grand professionnalisme en matière de presse : en effet, le recours au téléphone (fixe ou cellulaire) mais aussi à l'ordinateur et à ses multiples applications (dont le DAT) a imprimé une plus grande rapidité au traitement et à la diffusion des nouvelles, conféré une plus grande fiabilité au contenu diffusé et, enfin, octroyé une plus grande visibilité à l'action radiophonique.

Grâce aux NTIC, le paysage radiophonique a pu « exploser » et la radio est devenue moins chère et moins encombrante. Elle se présente désormais sous la forme d'« *une quincaillerie réduite à sa plus simple expression* » (Diarra 1999 :12-13). Plus simples, de moins en moins coûteuses mais avec des performances avérées, les NTIC sont au cœur de « l'explosion radiophonique ».

Le développement de toutes ces infrastructures (radios, téléphone, Internet) s'est accompagné d'un renforcement des institutions et l'adoption par le Gouvernement sénégalais d'une loi sur la presse et une autre sur la communication téléphonique. En outre, la SONATEL a joué un rôle central dans la mise en place d'infrastructures de qualité, la prestation de services efficaces et la libéralisation progressive des fréquences radiophoniques, en particulier de la *FM*.

Avec l'avènement des NTIC, la radio ne se fait plus comme avant. Ces mutations technologiques ont aussi changé le rapport de la société sénégalaise à la radio, devenue plus proche des populations, plus libérée. C'est d'ailleurs avec beaucoup d'à-propos que Diarra (1999:12-13) souligne que : « *Dans une civilisation de l'oralité, la radio commence à épouser les tendances qui nous installent dans une société de l'information plus ouverte* ». La convergence entre la radio et le téléphone a, en particulier, ouvert d'intéressantes perspectives en donnant, singulièrement à l'oralité, une nouvelle dimension. Enfin, avec les NTIC, de nouveaux espaces visuels, sonores et écrits sont aménagés, créant ainsi de véritables « communautés virtuelles supranationales ».

On ne saurait, pour autant, parler encore de « révolution de l'information » induite par l'utilisation des NTIC par les radios. Ce défaut d'induction est à rapporter à de nombreuses contraintes. Celles-ci sont d'abord relatives à l'enjeu de l'accès au savoir : en effet, la radio ne répond pas encore et de manière satisfaisante aux nombreux besoins et attentes des populations rurales, car, en termes de « démocratisation de la communication », tout se passe comme si la prise de parole des populations à travers la radio semble se limiter aux préoccupations d'ordre politique au détriment des autres, notamment celles d'ordre socio-économique.

Les contraintes se rapportent ensuite à l'absence d'une formation adéquate⁵⁰ des utilisateurs des outils technologiques comme l'ordinateur et Internet, à la faiblesse des investissements dans les équipements et la connexion. Les contraintes s'énoncent, enfin, en termes de difficultés de maintenance et de financement, en particulier à cause du coût élevé du téléphone.

⁴⁹ La présence de *Sud Com* sur le *web* a permis aux Sénégalais vivant au Canada de suivre en direct, sur Internet, les obsèques d'un grand chef religieux en 1997, depuis Dakar.

⁵⁰ « *L'utilisation des NTIC exigerait* », selon des responsables de stations de radios « *une formation permanente, à cause des gammes variées à découvrir, à connaître et à maîtriser en permanence* », cela, d'autant que, selon eux, « *il n'existe pas de programme national de formation aux NTIC* ».

Annexes

Principales radios privées de type commercial

Nom	Date de création	Zone de diffusion
<i>Sud FM</i>	1 ^{er} juillet 1995	Dakar, Thiès, Diourbel, Saint-Louis, Tambacounda et Ziguinchor
<i>Teranga FM</i>	1995	Saint- Louis
<i>Radio Dunyaa</i>	23 décembre 1995	Dakar, Thiès, Louga, Mbour, Ziguinchor et Kaolack
<i>Radio Nostalgie</i>	7 juin 1996	Dakar
<i>Walf FM</i>	14 décembre 1997	Dakar et Kaolack
<i>7 FM</i>	7 décembre 1998	Dakar
<i>Soxna FM</i>	12 janvier 1999	Dakar
<i>Diamono FM</i>	10 octobre 1999	Dakar
<i>Énergie FM</i>	1 ^{er} janvier 2001	Dakar

Les radios communautaires répertoriées

Nom	Date de création	Localisation
<i>Radio Penc Mi</i>	juin 1996	Fissel (Région de Thiès)
<i>FM Santé Dakar</i>	31 décembre 1998	Dakar
<i>Radio Fréquence Oxy-Jeunes</i>	16 juin 1999	Dakar, Pikine, Guédiawaye
<i>Radio Niani FM</i>	juin 2000	Koumpentoum (Région de Tambacounda)
<i>Radio rurale La Côtière</i>	juin 2000	Joal (Région de Thiès)
<i>Radio Jiida FM</i>	juin 2000	Bakel (Région de Tambacounda)
<i>Radio Jeeri FM</i>	juin 2000	Keur Momar Sarr (Région de Louga)
<i>Radio Gaynaako FM</i>	juin 2000	Namarel/Podor (Région de Saint- Louis)
<i>Radio Awagna FM</i>	juin 2000	Bignona (Région de Ziguinchor)

Sources documentaires et bibliographie

Dossiers d'archives coloniales (1911 à 1960)

Archives 0275, Gouvernement Général de l'AOF, (Ministère des Colonies, République Française), *Rapport d'ensemble sur les liaisons radiotélégraphiques en Afrique Occidentale Française (1911-1920)*.

Archives nationales du Sénégal (ANS) 2G 39-18 *Rapport d'ensemble sur les liaisons radiotélégraphiques en Afrique Occidentale Française en 1939*.

ANS 2G 52-109, *Rapport sur l'activité des services pendant l'année 1952*.

ANS 2G 58-33, *Rapport sur l'activité générale du Conseil de Gouvernement et sur la marche des services territoriaux*.

ANS 2G 60-23, *Rapport d'activités en 1960*.

ANS 2G 60-24, *Rapport annuel d'activités, 1^{er} mars-1^{er} mars 1961*.

Rapports et documents officiels sur la radiodiffusion nationale sénégalaise et les radios associatives

Conseil économique et social (République du Sénégal) 1981, *Étude sur l'Audiovisuel*, Première session de l'année 1981, 69 p.

Institut Panos 1998, *Cahier des charges et Convention applicables aux radios associatives du Sénégal*.

Ministère de l'Information, de la Radiodiffusion et de la Presse (République du Sénégal) 1962, Intervention du délégué de la République du Sénégal à la réunion organisée par l'UNESCO sur le développement des moyens d'information en Afrique, Paris, janvier.

Ministère de l'Information, de la Radiodiffusion et de la Presse (République du Sénégal) 1962, Rapport général pour la réunion d'experts sur le développement des moyens d'information en Afrique, Paris, janvier.

Sénégal (République du) 1965, Convention OPT/Radiodiffusion du Sénégal, Dakar.

Sénégal (République du) 1965, Rapport présenté par le délégué du Sénégal au séminaire international sur « La radio et la télévision au service de l'information », Berlin, 18 juin-15 juillet.

Études et publications sur l'auditoire de la radio

BDA/ Panos 2000, « Impact des médias sur la formation de l'opinion lors des élections présidentielles de février 2000 (étude quantitative, villes de Dakar, Mbour et Matam) », Dakar, 1^{er} août.

BDA, 1999 et 2000. Sondage BDA.

Bourgeois Michel 1977, « Attitudes et comportements de la population rurale sénégalaise vis-à-vis des moyens audiovisuels de formation », *Revue du Tiers-Monde*, 70, avril-juin ;

Bureau Organisation et Méthode Présidence de la République, Institut Universitaire de technologie (Université de Dakar) (République du Sénégal) 1972, « Etude de la radiodiffusion nationale, étude d'auditeurs faite à Dakar », Dakar, juillet, 163 p.

Dioum M. 1979, « La recherche pour une amélioration de la connaissance de l'auditoire », [XIX^e session de l'Assemblée générale de l'URTNA], Dakar, 31 janvier-7 février.

Dioum M. 1979, « L'audiovisuel dans le développement socioculturel : l'expérience sénégalaise », Dakar, [document du SERD, ORTS].

Fougeyrollas P. « Les moyens de communication de masse au Sénégal », *Les Cahiers de l'ISEA*, 1.

ORGATECH Consultants (OTC) 2000, Sondage ORGATECH Consultants (OTC).

RFI/ORTS 1975, « Examen des modalités d'une collaboration technique », Paris, décembre, 31 p.

RFI/ORTS 1976, « Notes sur l'Opération Wax se xalaat », Paris/ Dakar, 88 p.

Samb N. 2000, « Médias et élections au Sénégal » (rapport sur l'impact des médias sur les élections présidentielles de février-mars 2000), Dakar, Institut Panos, octobre, 80 p. et annexes.

Sine B. « La dynamique culturelle et les nouvelles technologies de la communication en Afrique noire », *Cultures*.

Sock B. 1978 « L'utilisation de la radiodiffusion pour l'animation et l'éducation des communautés de base » *Présence Africaine*, 107, 3^{ème} trimestre.

Thiam Chérif 1985, « L'ORTS et ses programmes : une étude de l'auditoire », Faites connaissance avec l'ORTS, novembre :

Travaux universitaires sur la radiodiffusion et les NTIC

Bokoum T., Dem (I.) 1973, « Les moyens d'information au Sénégal », Paris, Université de Paris II, [Mémoire de l'Université]

Cruise O'Brien R. 1975, « The Role of Broadcasting in National Development: Senegal case study », Manchester, University of Manchester.

Dia S. 1987, « De la TSF coloniale à l'Office de Radiodiffusion et Télévision du Sénégal (ORTS) : évolution de la place et du rôle de la radio au Sénégal (1911-1986) » Bordeaux, Université de Bordeaux III, [Thèse de Doctorat de Troisième Cycle, Sciences de l'Information et de la Communication].

Diop D. F. D. 1980, « L'évolution de la radio éducative rurale au Sénégal », Ouagadougou [Mémoire du CIERRO].

Ndongo A. 1976, « Les stations régionales du Sénégal », Paris, INAP [Mémoire].

Ouattara M. 1997, « Le Sénégal au défi d'Internet : l'usage d'Internet au pays de la teranga », Dakar, Université C. A. Diop, CESTI.

Seck M. 1980, « Information audiovisuelle et développement au Sénégal », Paris, Université de Paris II [Mémoire DEA].

Sow M. L. 1976, « Problèmes de structures de la radiotélévision du Sénégal », Paris, Université de Paris II, [Mémoire de l'Université].

Sow M. 1976, « L'évolution politique du Sénégal et son incidence sur les médias, sur la radio en particulier », Paris [Mémoire INA].

Sy J. H. 1973, « L'information écrite et radiodiffusée au Sénégal », Paris, IFP [Mémoire].

Toukara A. N. A. 1980, « Les moyens audiovisuels dans l'enseignement primaire au Sénégal » Paris, Université de Paris II [Thèse de Doctorat de troisième cycle].

Touré A. L. 1998, « Le statut du journalisme sénégalais dans un contexte médiatique en mutation » Paris, Université de Paris II [Thèse de Doctorat en Communication].

Ouvrages et publications sur la radio et les NTIC

- Albert P., Tudesq A.J., *Histoire de la radio-télévision*, Paris, PUF [Collection *Que sais-je ?*].
- Ba A. 1996, *Télévisions, paraboles et démocraties en Afrique Noire*, Paris, L'Harmattan.
- Bebey F. 1963, *La radiodiffusion en Afrique noire*, Paris, Éditions Saint-Paul.
- Duval R. 1979, *Histoire de la radio en France*, Paris, Éditions Alain Moreau.
- Institut Panos 1994, *Liberté pour les radios africaines*, Paris, L'Harmattan.
- Institut Panos 1993, *Le pluralisme radiophonique en Afrique de l'Ouest*, Paris, L'Harmattan [en 2 tomes].
- Institut Panos 1991, *Presse francophone d'Afrique : vers le pluralisme*, Paris, L'Harmattan.
- Loquay Chéneau A. 2000, *Enjeux des technologies de la communication en Afrique : du téléphone à Internet*, Paris, Karthala.
- Muchielli Alex 1998, *Les sciences de l'information et de la communication*, Paris, Hachette, 159 p.
- Miquel P. 1973, *Histoire de la radio et de la télévision*, Paris, Éditions Richelieu.
- Pouzols B. 1982, *Quand la radio s'appelait TSF*, Paris, RTL, Archives de l'Illustration E. Baschet.
- Robert G. 1977, *La production radiophonique*, Paris, RFI.
- Tudesq A. 1983, *La radio en Afrique noire*, Paris, Pédone.
- Tudesq A. 1999, *Les médias en Afrique*, Paris, Ellipses, Édition Marketing SA.

Articles de presse sur la radiodiffusion

- Amath A. 2000, « Radios communautaires : La fréquence des retrouvailles... », *Le Soleil*, 1^{er} août.
- Breton G. (entretien avec Chérif Fall par) 1980, « Une émission historique africaine : Regards sur le Sénégal d'Autrefois », *Multiplex*, 9, avril.
- Decraene Ph. 1959, « Conséquence du différend entre la SORAFOM et les autorités du Mali : le prochain conseil exécutif envisagerait la création d'une radiodiffusion de la Communauté », *Le Monde* 26-27 avril.
- Robert G. 1981 « *De la mendicité à l'animation : Doudou Diop l'aveugle* », *Multiplex*, 12, janvier.
- Dia D. S. 2000, « *Taux d'audience contre émissions intelligentes...* », *Walfadjri/L'Aurore*, 4 juillet.
- Dia D. S. 2000, « *Déguène Chimère Diaw, nouvelle directrice de Diamono FM...* », *Walfadjri/L'Aurore*, 22 août .
- Dia D. S. 2000 « *Communicateurs peuls d'Afrique : le sursaut des laissés-pour-compte de l'audiovisuel* », *Walfadjri/L'Aurore*, 8 novembre.
- Dia D. S. 2000, « *Du rôle et de l'intérêt d'une radio pulaar...* », *Walfadjri/L'Aurore*, 8 novembre.
- Dione A. 2000, « *Radio FM : la tyrannie de la musique, la production au point mort...* », *Télé Mag*, 86, mars.
- Diop J. M. 2000, « *L'an 6 de Sud FM* », *Walfadjri/L'Aurore*, 4 juillet.

d'Erneville A. M. 1978 « Le rendez-vous hebdomadaire en wolof des femmes sénégalaises » *Multiplex*, 4, octobre.

Ligier F. (entretien avec Mansour Sow par) 1980, « Radio Sénégal : du nouveau, des projets... », *Multiplex*, 11, octobre.

PANOS 2000, « Le mobile au secours des radios privées... », *Walfadjri/L'Aurore*, 22 août.

Wade I. K. 2000, « La belle percée de Nostalgie et Soxna FM... », *Walfadjri/L'Aurore*, 20 juin.

Wade I. K. 2000, « La radio qui rapproche du Sénégal les Modou-Modou », *Walfadjri/L'Aurore*, 27 juin.